

ALSH - REGLEMENT INTERIEUR

MISE À JOUR AVRIL 2023

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille prioritairement les enfants de la commune de Cépet. La gestion de cet ALSH est reprise à compter du 02 janvier 2023 par la mairie. Le présent Règlement Intérieur définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants scolarisés dans l'école de Cépet et les enfants résidant dans la commune, âgés de 3 à 11 ans.

Pour les enfants présentant des problèmes de santé ou nécessitant un accueil particulier, une réunion entre l'équipe de direction et les parents sera organisée afin d'organiser l'accueil de l'enfant.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour les enfants fréquentant l'école de Cépet, l'inscription effectuée sur le portail famille pour les services périscolaires (cantine et alae) vaut pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Ce dossier est valable jusqu'au 30 juillet.

Pour les enfants habitant Cépet mais qui ne sont pas accueillis à l'école de Cépet un dossier d'inscription devra être déposé en mairie.

Tout enfant présent sur l'ALSH doit être au préalable à jour du dossier d'inscription, notamment avant toute modalité de réservation. **L'équipe de direction refusera tout enfant dont le dossier d'inscription ne serait pas complet ou à jour.**

- Pour les mercredis scolaires, les enfants sont inscrits par période, de vacances à vacances. **L'inscription, ou l'annulation, se fait au plus tard le lundi qui précède le mercredi concerné avant 09h15** ; au-delà, l'inscription peut ne pas être prise en compte, et, en cas d'annulation, la prestation (repas compris) sera facturée.
- Pour les vacances scolaires, les inscriptions commencent un mois avant et sont ouvertes sur 15 jours. Une information sera diffusée aux familles par affichage à l'école, sur le site internet de la commune et via le portail famille (fil d'actualités et mail). Toute inscription sur les temps d'animation (1/2 journées, journées) non décommandée 48 heures à l'avance, **hors week-end et jours fériés**, sera facturée (sauf maladie justifiée par un **certificat médical transmis sous 48h, seul le premier jour sera facturé**).

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour des raisons de sécurité, **les enfants doivent être accompagnés dans les locaux**, et confiés au personnel d'encadrement par un adulte responsable préalablement désigné.

Le respect des horaires du soir est impératif. Les enfants doivent être récupérés à **19h00 au plus tard**.

En cas d'accident, le personnel est autorisé à contacter les pompiers, le SAMU et doit prévenir les parents.

PROJET PEDAGOGIQUE

L'Accueil de loisirs est un espace qui permet à l'enfant, quel que soit son âge, de gérer son temps de loisirs selon son rythme et ses besoins du moment.

Chaque enfant détermine son choix entre :

- Les activités proposées par l'équipe d'animation (jeux, activités manuelles, d'expression, artistiques, sportives...),
- Les activités spontanées à partir des aménagements de coins jeux mis à la disposition des enfants.

LES ANIMATIONS

Les activités sont toujours au choix de l'enfant, qui peut également jouer de manière autonome avec ses camarades, dans le respect des règles collectives. Les équipes d'encadrement proposent des activités variées, donnant la possibilité aux enfants de pratiquer un loisir sportif, artistique, manuel, de motricité ou d'expression.

LA VIE COLLECTIVE

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie élaborées avec l'équipe d'animation. Ces règles sont fixées dans l'intérêt de tous et pour assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant :

- Respect des personnes, enfants et adultes,
- Respect du matériel, des locaux,
- Respect des règles de sécurité.

SANTE DES ENFANTS

Les enfants ne peuvent être accueillis en Accueil de Loisirs en cas de fièvre ou maladies contagieuses. Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant si son état de santé le justifie.

En se conformant au Protocole d'Accueil Individualisé signé avec les écoles, et dans la mesure où l'accueil de l'enfant ne remet pas en cause la disponibilité des animateurs vis-à-vis des autres enfants, nous accueillerons tous les enfants. Les enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement spécifique, doivent se rapprocher de la direction du service ALSH.

PAIEMENT ET TARIFS

Les factures seront établies mensuellement et déposées en ligne sur le portail pour consultation. Une seule facture sera établie pour l'ensemble des activités (alae, cantine, alsh). Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

À la suite de l'édition des factures un avis des sommes à payer sera envoyé aux familles par courrier de la part de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les paiements se feront directement auprès de la DGFIP par les moyens de paiements suivants :

- En ligne sur le site <https://www.payfip.gouv.fr/> par CB ou par prélèvement en indiquant votre IBAN
- Par CB aux guichets de la DGFIP ou chez les buralistes partenaires munis de l'avis des sommes à payer
- Par chèque à envoyer au centre d'encaissement figurant sur le talon de l'avis des sommes à payer
- En espèces dans la limite de 300€ et uniquement chez les buralistes partenaires
- Par prélèvement automatique récurrent

HABITANTS DE CEPET	QUOTIENT FAMILIAL	0€-400€	401€-649€	650€-849€	850€-1099€	1100€-1399€	1400€-1699€	1700€-1999€	2000€ et plus	INDETERMINE
	JOURNEE	8.67€	9.18€	10.20€	11.22€	12.24€	13.26€	14.28€	15.30€	20.40€
	½ JOURNEE AVEC REPAS	6.92€	7.43€	8.20€	8.97€	9.49€	10.02€	10.54€	11.06€	15.41€
	½ JOURNEE SANS REPAS	4.28€	4.59€	5.10€	5.61€	6.12€	6.63€	7.14€	7.65€	12.24€
	REPAS MERCREDI (12H-14H)	3.67€	3.88€	4.28€	4.69€	5.10€	5.51€	5.92€	6.12€	8.16€

Pour l'année 2023, l'ALSH est ouvert :

- mercredis après-midi,
- vacances d'été (semaines 28, 29, 30) dernière semaine d'août (35)
- vacances de la Toussaint,
- première semaine des vacances de Noël (semaine 52).

ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS :Arrivée

- Les enfants présents en matinée ou toute la journée sont accueillis entre **7h15 et 10h**
- L'accueil des enfants en après-midi avec repas a lieu entre **11h30 et 12h00**
- L'accueil des enfants en après-midi sans repas a lieu entre **13h15 et 14h00**

L'enfant est pris en charge par l'accueil de loisirs à son arrivée sur la structure. Les parents doivent accompagner physiquement leur enfant jusqu'au point d'accueil. Les parents devront signaler à l'animateur présent tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre (blessures, rhume, otites...).

La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

L'accueil de l'enfant peut être refusé dans les cas suivants :

- les conditions d'encadrements ne sont pas réunies,
- l'arrivée d'un enfant de manière impromptue : sans inscription ou en dehors des temps d'accueil

Départ

- Le départ des enfants en matinée sans repas a lieu entre **11h30 et 12h00**
- Le départ des enfants en matinée avec repas a lieu entre **13h15 et 14h00**
- L'accueil de parents a lieu entre **16h30 et 19h00**

Nous vous demandons de respecter les horaires. Au-delà de 19h00, les enfants ne sont plus sous notre responsabilité. Les animateurs devront signaler toute difficulté rencontrée par l'enfant dans la journée.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou mandatées par écrit par les parents sont autorisées à récupérer les enfants. Une pièce d'identité doit être présentée à la personne responsable de l'accueil pour les départs.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets au Centre (en dehors du "doudou" pour la sieste des plus petits, remis à l'animateur dans un sac marqué au nom de l'enfant).

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté au centre par l'enfant.

L'ALSH est un espace de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction. L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur le centre. Elle se doit de signaler tout comportement de déviance grave observé pendant une journée ou une période de fonctionnement.

La direction après avis du Maire, se réserve le droit de refuser l'accès à l'ALSH à toute personne (adulte ou enfant) mettant en danger la sécurité des enfants.

Il est interdit de laisser un enfant sans surveillance sur le parking à côté du centre.

HORAIRES D'OUVERTURE**Mercredis : de 12h00 à 19h00****Vacances scolaires : de 7h15 à 19h00**